

# LA SUZE Infos

La Suze sacrée ville sportive

Le Comité Olympique et Sportif  
a décerné le Label Ville Sportive  
des Pays de Loire à LA SUZE  
dans la catégorie des communes  
entre 4 000 et 8 000 habitants.



*La Suze pour vivre passionnément*

La Suze Infos n°27 - Avril 2016

16, Grande-Rue - 72210 LA SUZE - Tél. 02 43 77 30 49  
E-mail : [contact@lasuze.fr](mailto:contact@lasuze.fr) - Site : [www.lasuze.fr](http://www.lasuze.fr)  
Fax 02 43 77 28 77 - Services Techniques : 02 43 39 19 42

## Le mot du Maire

Une municipalité doit remplir deux missions :

- Assurer un service public de proximité
- Se projeter dans l'avenir en développant et modernisant ses infrastructures et ceci avec des moyens en baisse pour participer au redressement économique de notre pays.

De plus en plus de tâches exercées jusqu'à maintenant par l'Etat devront l'être par les collectivités.

A nous de trouver les solutions pour donner les moyens aux agents communaux d'exercer leur mission dans de bonnes conditions et en améliorant leurs conditions de travail.

Certaines tâches seront transférées à la Communauté de communes, d'autres pourront être mutualisées avec les communes voisines, et ceci dans un souci d'efficacité et d'économie.

En ce qui concerne les investissements, outre l'entretien des infrastructures existantes, il convient d'anticiper pour ne pas être pris de court. C'est ce qui a été fait au niveau de la gare, (nous sommes prêts pour l'augmentation du trafic local dès 2017 avec l'ouverture de la LGV) et en matière d'équipements sportifs, 3 lotissements qui nous l'espérons, verront la population augmenter d'ici 5 ans. Restera à envisager les problèmes de la piscine dont il va falloir envisager le remplacement d'ici 10 ans (son rayonnement va au-delà de la Communauté de communes).

2016 sera l'année où nous rentrerons dans le vif du sujet et les études sont déjà lancées pour les dossiers suivants :

- Rénovation et agrandissement du restaurant scolaire municipal de La Renardière
- Rénovation de l'école de La Renardière
- Réaménagement du camping et du port, avec en priorité l'agrandissement de la zone réservée aux camping-cars
- Rénovation de la voirie avec notamment la rue des Courtils

Des investissements lourds qui prendront quelques années dans leur réalisation, car ces infrastructures devront continuer à fonctionner pendant les travaux. Nous pourrons commencer les travaux progressivement dès 2017.

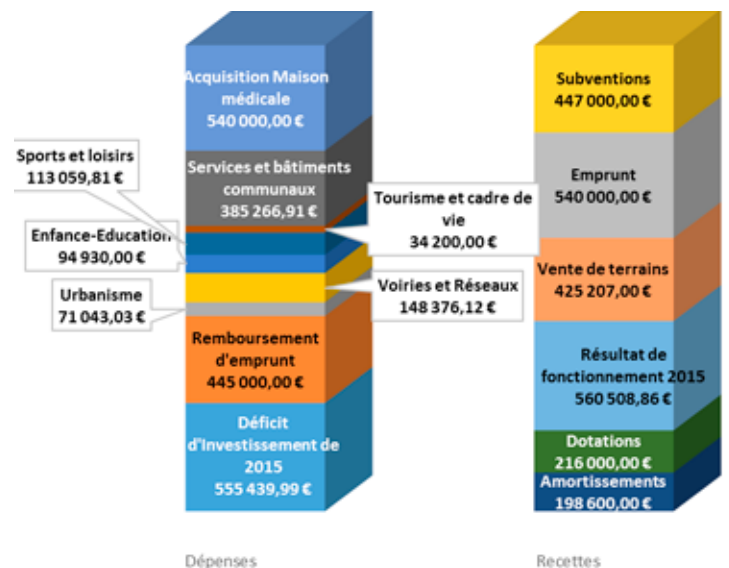
2016 sera également une année forte en matière de développement économique avec les opérations suivantes :

- Reprise du site BROSE par l'entreprise SIA
- L'achat du bâtiment de la maison médicale pour y accueillir des médecins et des para-médicaux dans le centre de La Suze.

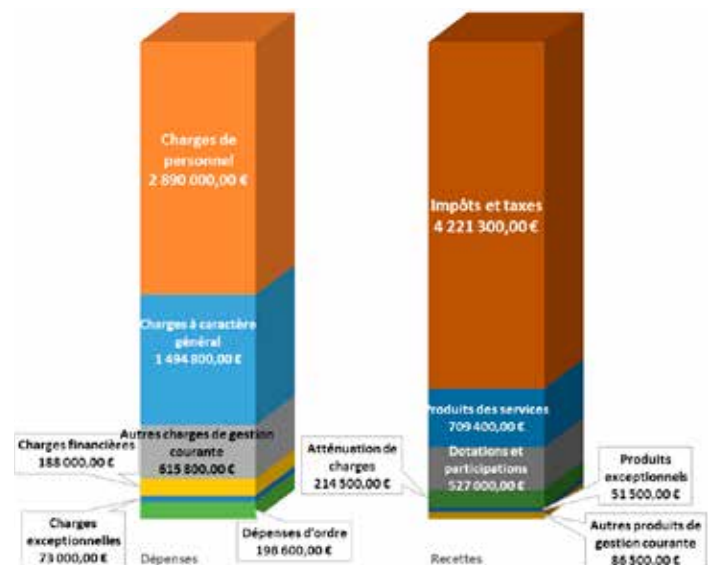
La Zone d'Activité des Trunetières II est abandonnée pour le moment, compte tenu de la situation économique de notre pays. Le compromis de vente signé avec le propriétaire des terrains envisagés pour la future ZA prévoyait une condition suspensive à la vente en cas de non commercialisation de la zone de 50% minimum des terrains visés par l'aménagement à la date du 29 février 2016. A cette date, les 50% n'étaient pas atteints.

## Budget 2016

### Budget d'investissement 2016



### Budget de fonctionnement 2016





# LA SUZE SUR SARTHE

# Son et Lumière

**Vous souhaitez vivre une expérience unique?  
Rejoignez notre association !**

**Rencontrer, Partager, Echanger, Rire, et Jouer ! Nous recherchons comédiens, figurants, couturières, techniciens, et tous ceux et celles qui souhaitent apporter leur aide au projet**

**REUNION D'INFORMATION**

**Lundi 18 avril**

**20 h 30 salle Raoul Pichon**

**CASTING RÔLES ET FIGURANTS**

**Vendredi 13 mai**

**20 h 30 salle des fêtes**

**ASSOCIATION LA SUZE EN LUMIERE**

**06.17.08.70.42**

**lasuzeenlumiere@gmail.com**



## Immersion dans le service eau/assainissement/piscine

Combien de fois ouvrez-vous votre robinet par jour ? 10 fois ? 20 fois ou 30 fois ?

Cela paraît tellement simple de tourner son robinet et de voir l'eau couler. Et pourtant, il s'en passe des choses avant qu'elle n'arrive chez vous et il s'en passe aussi beaucoup après son départ.

La Suze est l'une des rares communes à avoir un service Eau Assainissement en régie propre, ce qui permet de bénéficier d'un tarif avantageux pour les suzerains.

Le service est composé de 4 agents et d'un responsable. C'est un service qui fonctionne 24h sur 24h et 365 jours l'année, l'équipe se relaye pour assurer les astreintes nuit et week-end. Ils sont tous polyvalents et interviennent aussi bien sur l'Eau, sur l'Assainissement et sur la Piscine.



## Leur première mission : vous assurer une eau de qualité !



Nous pompons l'eau dans la nappe du cénomaniens qui se situe à environ 10 mètres de profondeur.

Le captage se fait à l'usine des Eaux qui appartient à la Commune de La Suze mais qui est située sur la commune de Cérans-Fouletourte.

L'eau captée est une première fois analysée par un agent et ce, chaque jour de l'année et 365 jours par an, puis envoyée vers deux filtres de déferrisation. La filtration se fait par le sable.

L'eau passe ensuite par un autre filtre de déferrisation et est contrôlée à chaque sortie de filtre. Elle passe également par deux phases d'oxygénation.

On traite ensuite le manganèse contenu dans l'eau par ajout de permanganate de potassium avant de passer au filtre de démanaganisation. Elle est finalement chlorée en sortie d'usine par du chlore gazeux. La soude permet de réguler son Ph. Les termes chimiques peuvent effrayer mais ce sont des produits qui ont une fonction nécessaire à la potabilisation de l'eau et sont utilisés de manière infime. Par exemple 1 kg de chlore permet de produire 1

million de litres d'eau potable. L'eau est l'aliment le plus surveillé et d'ailleurs l'Agence Régionale de Santé (ARS) effectue des prélèvements de façon inopinée.

Les particules de fer et de manganèse retirées des filtres sont déversées dans la lagune derrière la station. Tous les six mois, les eaux sont pompées pour être traitées sur la station d'épuration.



Afin de s'assurer que le sable dans les filtres soit efficace, les agents doivent nettoyer les filtres de déferrisation. Pour cela, ils entrent entièrement dans les grandes cuves de 2 mètres de profondeur pour passer le sable resté collé et l'extraire avant de nettoyer les parois au karcher.

Les agents effectuent une dernière analyse pour s'assurer que l'eau est potable avant qu'elle n'aille dans le réseau d'eau potable.

L'eau parcourt environ 7 kms avant d'arriver au château d'eau.

Elle est d'abord stockée dans deux réserves enterrées de 500m<sup>3</sup> et 1000m<sup>3</sup> avant d'aller dans le grand château d'eau.

L'équipement est automatisé et équipé de la télégestion. Les pompes qui permettent de passer l'eau d'une réserve enterrée vers le château d'eau aérien sont déclenchées automatiquement dès que le niveau descend en dessous de 4 mètres et s'arrête dès que le niveau atteint 4,8m.

Mais, il est déjà arrivé que les pompes ne se mettent pas en route et que l'alarme ne fonctionne pas. Un de nos agents a dû veiller toute une nuit pour s'assurer que les suzerains ne manqueraient pas d'eau.

Le château d'eau est le point culminant de La Suze, sa hauteur permet de maintenir une pression suffisante dans le réseau pour les usages du quotidien.

Nos agents assurent également la pose, la maintenance et le relevé des compteurs et sont appelés à intervenir sur toute la partie du réseau AVANT COMPTEUR.



### Il arrive que votre eau ait une drôle de couleur

Chaque année, les poteaux incendie sont testés car c'est une obligation.

Ce sont, heureusement, des points d'eau qui servent peu, seulement en cas d'incendie.

Des particules se trouvent donc à stagner et se retrouvent décollées puis projetées par un puissant jet lors de l'ouverture de la bouche à incendie. Laisser couler l'eau un petit moment et la couleur redevient normale.



## QUELQUES CHIFFRES :

**222000** m<sup>3</sup> d'eau mis en distribution en 2014

**66** KM de canalisations

**2 361** compteurs

### Il arrive cependant que vous n'ayez pas de pression.

Les agents nettoient une fois par an le château d'eau aérien et les deux réserves. Pour cela, il faut vider les réservoirs pour nettoyer les parois.

Nos agents vont à 10 m de profondeur pour nettoyer les réserves enterrées, et montent à 25 m pour nettoyer la réserve aérienne. Le nettoyage dure 3 jours intensifs.

## Leur deuxième mission : s'assurer du respect de l'environnement

Toutes vos eaux usées voyagent à travers le réseau public d'assainissement qui mesure 32km.

Vos eaux usées arrivent dans un collecteur puis dans un poste de relevage des eaux usées. Il en existe 10 sur le réseau de La Suze et 6 sur le réseau de Roézé qui se rejoignent sur le poste central de relevage de la gare. Chaque poste de relevage fait l'objet d'une surveillance en télégestion. L'équipe des agents du service Assainissement est prévenue par téléphone de toute anomalie sur les pompes de relevage et ce, 24h sur 24 et 365 jours par an pour pouvoir intervenir au plus vite. L'alerte est passée via le réseau téléphonique sur un ordinateur qui transmet sur le portable de l'agent d'astreinte.



Une caméra passe également plusieurs fois par an dans les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales pour inspecter les canalisations.

De la gare, elles prennent la direction de la station d'épuration située à la « Patouillerie » sur le chemin de ronde où leur traitement va commencer pour les dépolluer afin qu'elles rejoignent La Sarthe.

Les eaux usées sont, comme l'eau potable, très surveillées. Elles sont d'abord analysées à l'entrée du premier bassin de prétraitement, elles passent à travers des grilles qui vont permettre de leur retirer les déchets les plus gros, de les dessabler et de les dégraisser. Les déchets sont triés différemment, ils vont dans des containers et iront à l'incinération ou dans des filières de compostage.



Elles prennent ensuite la direction du bassin d'aération, elles sont traitées par des bactéries qui absorbent la pollution. Les bactéries ont besoin d'oxygène pour vivre. Là aussi, les agents surveillent et font des prélèvements hebdomadaires pour savoir s'il y a assez de bactéries. Ils enlèvent régulièrement les algues qui peuvent se former dans le bassin.

Ces bactéries ne peuvent être rejetées dans la rivière, elles sont extraites du bassin, elles sont extraites par de grosses pompes pour être déshydratées puis traitées à la chaux. Elles sont stockées dans des énormes casiers en attendant leur épandage.



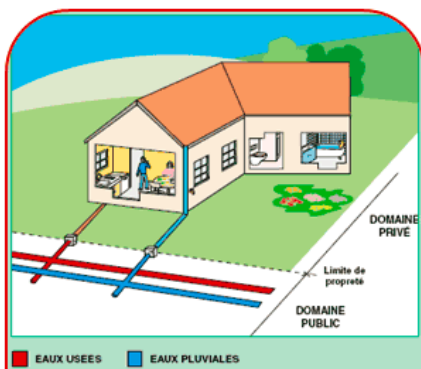
clarificateur, elles forment des boues qui seront extraites par de grosses pompes pour être déshydratées puis traitées à la chaux. Elles sont stockées dans des énormes casiers en attendant leur épandage.

Et quand une pompe est défectueuse...



Les boues chaulées serviront comme engrais agricoles pour nos agriculteurs suivant un plan d'épandage.

Les eaux usées subissent une dernière analyse pour s'assurer que leur taux de nitrite, nitrates, phosphate et d'ammoniac sont conformes à la législation. Une fois propres et respectueuses de l'environnement, elles sont prêtes à rejoindre la rivière toute proche de la station.



Nos agents interviennent quotidiennement sur la station et les postes de relèvement. Ils exécutent des curages préventifs, procèdent au débouchage des canalisations (SUR LE RESEAU PUBLIC ET NON SUR LE RESEAU PRIVE) et sont chargés de contrôler la conformité du raccordement du réseau privé vers le réseau public.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une convention a été conclue avec la Commune de Fercé. Nos agents sont désormais chargés d'entretenir le réseau public d'assainissement ainsi que la station d'épuration de Fercé.

### QUELQUES CHIFFRES :

**535695** m<sup>3</sup> traités à la station d'épuration

Soit 1 464 m<sup>3</sup>/j en moyenne.

**352** tonnes de boues brutes pour l'épandage

**5,1** t de refus de tamisage sont incinérés

**1977** abonnés sur La Suze

**618** abonnés sur Roézé



## Leur troisième mission : vous faire profiter de la piscine en toute sécurité

Notre piscine se compose d'un bassin intérieur de 375m<sup>3</sup>, d'un bassin extérieur de 570m<sup>3</sup> et d'une pataugeoire de 10m<sup>3</sup>.

Le recyclage de l'eau est permanent, il est effectué par 3 gros filtres de sable en saison estivale, un seul est nécessaire pour le bassin intérieur.

Toutes les particules de l'eau impropres sont retenues par les filtres puis rejetées à la station d'épuration. L'injection de chlore se fait automatiquement par un analyseur qui effectue le complément.



Deux fois par jour, et cela chaque jour d'ouverture de la piscine, nos agents du service Eau/Assainissement effectuent des contrôles de l'eau de piscine afin de mesurer les chlores et le taux de Ph et s'assurent ainsi que l'eau est conforme.

Chaque analyse est consignée dans un carnet sanitaire.



### QUELQUES CHIFFRES :

**65 301** entrées à la piscine en 2014

**13 134** m<sup>3</sup> d'eau par an nécessaires au fonctionnement

L'eau de la piscine, comme l'eau potable et les eaux usées, est aussi très surveillée.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) procède à des

contrôles de qualité de l'eau des bassins une fois par mois de façon inopinée.

Dans le but de réduire les teneurs en chlore combiné, la ville de La Suze a investi dans un déchloraminateur. Il a été mis en place le 30 avril 2015.

Chaque matin, les agents passent le robot nettoyeur dans les bassins et nettoient les plages (tours des bassins) ainsi que les pédiluves. Deux fois par an, le bassin intérieur est vidangé puis nettoyé par nos agents. Le bassin extérieur est vidangé et nettoyé une seule fois avant son ouverture.

L'eau de la pataugeoire étant le lieu privilégié des tout-petits, elle demande une surveillance particulière et est vidangée et désinfectée une fois par semaine afin d'assurer une hygiène parfaite.

De façon hebdomadaire, les agents, effectuent le tour des installations sous la piscine pour vérifier une éventuelle infiltration ou fuite. Ce sont des centaines de mètres de tuyauterie.





## Un nouveau cabinet pour les sages-femmes

Karine DENOUAL, sage-femme acupunctrice s'est installée à La Suze en 2005, Nadège BROUILLARD l'a rejointe en 2013 dans les locaux situés au-dessus du cabinet médical. Depuis début janvier 2016, elles accueillent leurs patientes dans un tout nouveau cabinet situé juste à côté de l'ancien. Beaucoup mieux adapté pour les mamans et futures mamans, ce cabinet de plein pied dispose d'une grande salle très lumineuse pour les cours de préparation à l'accouchement où elles peuvent accueillir des groupes de 3. En plus du suivi gynécologique qui s'adresse à toutes les femmes, elles assurent le suivi tout au long de la grossesse et proposent des cours de yoga le lundi et de préparation à la naissance en piscine le samedi.

Grâce au dispositif PRADO proposé par l'Assurance Maladie, elles rendent visite aux mamans à leur retour au domicile après la naissance de bébé.

Elles assurent également le suivi post natal (pesée du nourrisson, conseil sur l'allaitement...). Karine et Nadège reçoivent sur rendez-vous du lundi au samedi midi.

Au 16, rue des Ormeaux - Tel : 02 43 80 61 64

## Fête de la musique

Samedi 25 juin 2016 à partir de 19 h Place du Marché

La mairie propose aux groupes ou chanteurs locaux de se produire sur une scène qui sera installée sur la place du Marché.

Inscription et renseignement à la Mairie avant le 31 mai 2016 au 02.43.77.30.49 [contact@lasuze.fr](mailto:contact@lasuze.fr)



## Ecoles Maternelles et Élémentaires, la répartition des missions n'est pas toujours très claire :

L'enseignement public du premier degré relève de la compétence de la commune depuis les lois fondatrices de Jules Ferry. Cette compétence a été confirmée par la loi du 22 juillet 1983 modifiée.

La commune est propriétaire des locaux scolaires des écoles publiques et doit en assurer les grosses réparations, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement.

Elle n'assure pas la rémunération du personnel enseignant qui reste sous l'autorité de l'Education Nationale. C'est à l'Education Nationale qu'incombe le remplacement d'un enseignant absent. Il existe une exception : le service minimum assuré par la Commune si le taux d'enseignants grévistes dans une même école est supérieur à 25% depuis la loi du 20 Août 2008.

### Le statut particulier des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)

Les ATSEM, agent communaux, sont recrutés et rémunérés par la commune. Ils sont chargés de l'assistance au personnel enseignant des écoles maternelles publiques pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de

la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants. Les ATSEM participent donc à la communauté éducative.

Ils sont mis à la disposition de l'école maternelle publique par le Maire et se trouvent ainsi placés sous l'autorité du Directeur et des enseignants pendant le temps scolaire. Et très important à savoir, les ATSEM sont affectés collectivement à l'école et non pas à une ou des classes en particulier. Un même agent peut donc intervenir dans une ou plusieurs classes selon les besoins et l'organisation interne propre à l'école et aux enseignants.

### Le statut particulier de l'EVS (Emplois de Vie Scolaire) / ex AVS (Assistante de Vie Scolaire):

L'EVS est recruté et rémunéré par l'Education Nationale pour l'aide aux élèves handicapés, l'assistance administrative, l'aide à l'accueil, à la surveillance et à l'encadrement des élèves sur le temps scolaire.

La Commune n'a aucun pouvoir décisionnel sur la création d'un poste d'EVS.

### MA JOURNÉE D'ÉCOLE



Sous la responsabilité de la Commune

Sous la responsabilité de l'enseignant

Accueil périscolaire  
7h00 - 8h35

Accueil élèves  
8h35-8h45

Classe  
8h45 - 11h45

Temps du midi  
11h45 - 13h35

Accueil élèves  
13h35-13h45

Classe  
13h45 - 16h00

Accueil périscolaire  
16h00-18h30

TAP (lundi et jeudi)  
16h00 - 17h30

## Et l'école Privée ?

L'école privée de La Suze est une école qui a passé un contrat d'association avec l'Etat le 21 janvier 1981. En signant ce contrat, elle s'est engagée à dispenser un enseignement selon les règles et programmes de l'enseignement public et qui est assuré par des maîtres de l'enseignement public ou des maîtres liés à l'Etat par contrat.

La loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association fixe des règles :

La participation de la commune est obligatoire pour l'élève scolarisé dans une école privée sous contrat d'association située dans sa commune de résidence. Les dépenses de

fonctionnement des classes sous contrat d'association doivent être prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

La commune a donc l'obligation de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée seulement pour les élèves suzerains, et pour cela, elle se base sur le coût de revient d'un élève scolarisé dans le public.

Cependant, la Commune n'intervient pas sur la construction et l'entretien des locaux qui sont à la charge de l'école privée.

Le personnel qui intervient dans l'école privée est sous l'autorité de la directrice de l'école à l'exception du temps du repas des enfants sur lequel le personnel est placé sous la responsabilité du Maire, s'agissant d'un service communal public.



## TEMPS DU MIDI QUELQUES CHIFFRES :

- 16** agents pour l'animation, la surveillance et le transport des enfants
- 5** agents de service au restaurant des Châtaigniers
- 4** agents de service au restaurant de la Renardière
- 7** agents à la cuisine centrale préparent les repas

### Chaque midi, 400 enfants fréquentent le restaurant communal, une organisation complexe :

**Un rappel de la loi :** Dans les écoles publiques maternelles et élémentaires, les communes n'ont pas l'obligation d'organiser un service de restauration scolaire. On retrouve ces éléments à la fois dans **le code général des collectivités territoriales** et dans **le code de l'éducation**. Il s'agit d'un accueil périscolaire. Le service de restauration scolaire est donc un **service public administratif local facultatif**.

Cependant, dès lors que ce service existe, la commune ne saurait réserver l'accès au service de restauration aux seuls élèves résidant sur le territoire de la commune siège de l'école. Le Conseil d'Etat a jugé que le conseil municipal ne peut légalement limiter l'accès au service public aux personnes résidentes, en refusant d'accueillir les personnes d'autres communes qui ont un lien suffisant avec la commune siège, notamment en raison de la scolarisation des enfants sur le territoire de celle-ci.

Ainsi, tous les enfants scolarisés sur le territoire de la Commune peuvent et doivent pouvoir bénéficier du service de restauration scolaire, qu'ils fréquentent l'école privée ou l'école publique

Notre Commune est dotée de deux restaurants communaux : le site de la Renardière et le site des Châtaigniers qui n'avaient pas été conçus à la base pour accueillir autant d'enfants.

Environ 400 enfants y déjeunent chaque midi.

C'est une organisation complexe pour les services de la Commune, aussi bien pour l'équipe d'animation qui doit

proposer des activités aux enfants le midi en tenant compte des heures des services et des Activités Pédagogiques Complémentaires organisées par les enseignants de la Renardière, que pour l'équipe de surveillance, mais aussi pour l'équipe du restaurant scolaire qui doit dresser les tables, servir les enfants et nettoyer entre chaque service.

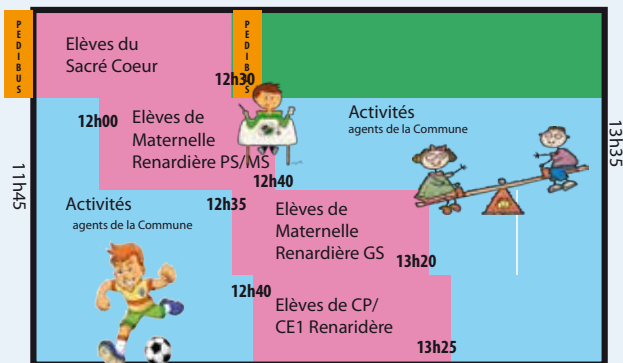
Les services ont été organisés « au mieux » en essayant au maximum d'éviter de déplacer les enfants. Les enfants des Châtaigniers peuvent tous manger dans le restaurant des Châtaigniers parce que cette école compte moins d'enfants (163). Ce n'est pas le cas de la Renardière qui compte 234 enfants, donc les CE2/CM1/CM2/ULIS se déplacent aux Châtaigniers. Il en est de même pour tous les enfants de l'école du Sacré Cœur (de la Petite Section au CM2) qui se déplacent à la Renardière.

### L'équipe municipale est bien consciente que la situation n'est pas satisfaisante.

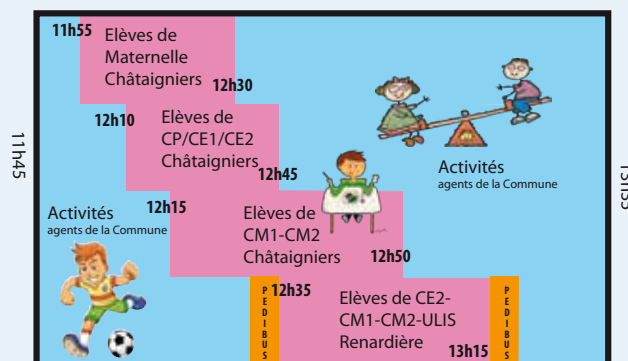
Elle travaille actuellement sur le projet de restructuration de l'école de la Renardière qui permettra d'agrandir **en priorité** le restaurant communal et ainsi pourra accueillir tous les enfants de la Renardière sans que certains soient obligés de se déplacer.

En attendant que ce projet voit le jour, afin d'améliorer la sécurité et le confort de déplacement des enfants, le cheminement qui va de l'école de la Renardière à l'école des Châtaigniers va être amélioré avec un revêtement adapté aux intempéries au niveau du sentier piéton via la cité des Polyanthas.

ORGANISATION DU RESTAURANT COMMUNAL  
SITE DE LA RENARDIERE



ORGANISATION DU RESTAURANT COMMUNAL  
SITE DES CHATAIGNIERS



## ANIMAUX ERRANTS

La Commune a signé une convention avec MOLOSSE LAND basée à Longnes pour la capture, le transport et la garde des animaux errants. Patrick LUSSEAU, adjoint chargé de la Vie quotidienne souligne qu'en changeant de prestataire, la commune économise 3 600€ sur l'année.

